# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 24 JUIN.


## LOUISIANE.

*Le Meschacébé* (paroisse St-Jean-Baptiste), du 23 juin:

Le grand jour, si impatiemment attendu, est enfin arrivé!—c'est aujourd'hui, samedi, à midi précis, que sera inaugurée la grande fête de charité dont l'organisation a enthousiasmé notre population entière, et qui, tout semble l'indiquer, laissera bien derrière elle tout ce que notre paroisse a connu en ce genre, jusqu'ici. A midi, donc, aujourd'hui, et dès 10 heures du matin, demain, dimanche, le parc de l'habitation Jaubert sera occupé par une foule compacte avide de secourir l'infortune et de prouver que la générosité est familière aux habitants de St-Jean-Baptiste, riches ou pauvres.

—Le temps s'est un peu amélioré depuis quelques jours, et nous avons eu quelques belles journées. Grâce à l'ardeur du soleil, le sol trempé par les abondantes pluies sèche vite et les travaux des champs se poursuivent avec énergie.

—Samedi dernier, est décédée, en notre paroisse, une dame très âgée, Mme Charles Chauff. Elle était la mère de M. Benjamin Chauff.

—Nous sommes heureux d'annoncer à nos paroissiens que le capitaine E. J. Comeaux [illegible] engagement connu parmi nos [illegible] traire un bateau destiné [illegible] pour la côte. Ce bateau, [illegible] construction ne laissera rien à [illegible] ons les rapports de la solidité et [illegible] confort, sera prêt à commencer ses voyages le 20 août prochain. Il se nommera *Maisa*, d'après la fille du capitaine Comeaux. Nous avons la conviction qu'il sera accordé, dans notre paroisse, une grande part du patronage du fret au nouveau packet.

*L'Observateur de St-Martinville*, du 23 juin:

Quoique le jour de la Saint-Médard se soit passé sans pluie ici, nous avons des ondées presque tous les jours. Il faut croire, d'après cela, que le dire des anciens, à propos de la fête de St-Médard, n'a rien de vrai.

Les habitants se plaignent amèrement de ce temps: ils ne peuvent plus travailler, et en conséquence le chiendent pousse merveilleusement et sera très difficile à détruire, s'il ne s'opère un changement dans la température.

Ces pluies continuelles endommagent passablement les récoltes, surtout celle de coton, et retarde de beaucoup le travail. La main d'œuvre est si rare dans notre paroisse, que nos planteurs ne pourront que difficilement rattraper le temps perdu. Cependant, ils ne se découragent point et ils prévoient une abondante moisson, si toutefois le temps leur est plus favorable.

—Les récentes pluies que nous avons eues ont fait hausser assez considérablement notre bayou. Il est superbe maintenant et traîne orgueilleusement ses eaux vers le Golfe. Il serait à désirer qu'il fût ainsi pendant la prochaine saison commerciale, afin d'offrir toutes les facilités possibles aux riverains, tant pour l'expédition de leurs produits que pour recevoir leurs denrées.

—Décédé, en cette paroisse, le 14 juin, 1883, à l'âge de deux ans et cinq mois, J. L. Ducrest, fils de Laurent Ducrest et de Cidalise Vecchies.

*La Sentinelle de Thibodaux*, Lne, du 23 juin:

La crevasse Fournier a été bouchée et les $2,800 que sa fermeture exigeait ont été payées par la paroisse. Sur cette somme, il est entendu que l'Etat devra rembourser $1,500. En attendant que ce montant rentre dans le trésor, la paroisse se trouve créancière de l'Etat—position très enviable pour toute paroisse dont la prospérité va toujours croissant. Tout le monde est satisfait et surtout les habitants naguère sous l'eau, qui sèment du riz et des pois, et qui plantent des patates douces, avec l'espoir qu'ils seront récompensés de leur travail.

—Pas trop de pluie cette semaine et le niveau de l'eau du bayou baisse graduellement, à la grande joie des habitants riziers dont les récoltes promettent un bon rendement.

—Comme l'anniversaire de la Bastille, fête nationale de la France, doit être célébrée à la Nouvelle-Orléans avec beaucoup d'éclat et que les bénéfices de cette célébration sont destinés à l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans, un train d'excursion sous le contrôle et au bénéfice de la compagnie des pompiers Thibodaux No. 1 et de celle des échelles, partira de Thibodaux le 14 juillet à 8 heures du matin pour la Nouvelle-Orléans.

—Dans deux ou trois ans, les hôteliers de l'endroit et les familles ne seront pas en peine de se procurer du poisson. Le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement le plus paternel du monde, vient de faire jeter dans le Bayou Lafourche, au Lafourche Crossing, 400,000 petites aloses.

*Le Sugar Bowl*, (Nouvelle-Ibérie), du 21 juin, donne le nombre suivant d'arpents de terre cultivées dans une partie de la paroisse West Baton-Rouge, en cannes, maïs etc:

Habitation Kelson, 229 arpents de cannes, 55 en plant, 119 en souches de première année, 54 en souches de seconde année; Highland, 65 arpents en plant, 50 en souches, 110 en maïs, 300 en coton; John L. Lobdell Bayou, 100 arpents en plant de cannes, 135 en souches, 100 en maïs, plus 30 arpents de cannes cultivées à la part; Batture, 105 arpents en coton et 50 en maïs; Smithfield, 65 arpents de plant de cannes, 200 en souches de première année, 75 en souches de seconde année, 150 en maïs, et 400 en coton sur l'habitation Ashland; Carry, 85 arpents en plant de cannes, 70 en souches de première année, 20 en souches de seconde année, et 55 en maïs; Orange Grove, 80 arpents en plant de cannes; 120 en souches de première et de seconde année, et 60 en maïs; Cypress Hall, 36 arpents en plant de cannes, 34 en souches de première et de seconde année et 20 en maïs; Allendale, 150 arpents en plant de cannes, 230 en souches de première année et 100 en maïs; Westover, 304 arpents en plant de cannes, 253 en souches et 225 en maïs.

—Les pluies, dit notre confrère, ont cessé dans certaines localités, et les planteurs sont activement occupés à coucher leurs cannes. Dans plusieurs régions, pourtant, les pluies continuent. A partir de Donaldsonville, en descendant le fleuve, beaucoup de champs sont couverts de mauvaises herbes. En fait, la pousse a été fort retardée, et beaucoup de semences n'ont pu être confiées à la terre. Toutes ces pluies ont fait beaucoup de mal à la canne et nous redoutons fort que la récolte n'en soit diminuée d'un dixième; les apparences sont telles, du moins, pour le moment.

Le maïs nouveau a souffert également de la pluie; mais plus de la moitié des plants étaient déjà si avancés que l'on peut compter sur une pleine récolte.

D'après nos renseignements, les pluies n'auraient pas atteint la région cotonnière. Il y a eu, tout au plus, quelques pluies locales, qui ont fait pousser les mauvaises herbes dans certaines localités.

Le riz n'a jamais été en meilleur état, dans nos campagnes, que cette année. Les planteurs qui se livrent à cette culture tireront un énorme profit des pluies qui ont eu lieu.

—L'Hon. Charles Parlange, représentant de la Pointe-Coupée, à la législature, consacre ses loisirs à la culture des abeilles. Il avait perdu de 40 à 50 colonies dans l'hiver de 1880 à 1881; il en a maintenant 300. Il a récolté, l'an dernier, pour $4,000 de miel et en a vendu, en tout, pour $25,000. Il y a trois ans qu'il avait abandonné cette culture. En 1874, pendant l'inondation, il avait extrait 100 livres de miel en trois mois, une colonie lui en ayant donné, cette saison-là, 38 gallons. C'est la plus forte récolte que l'on ait jamais faite à l'est des Montagnes Rocheuses. Il a fait ses expéditions pour la Nile-Orléans, New-York, St-Louis, Cincinnati et même pour l'Europe; mais les expéditions à l'étranger ne l'ont pas suffisamment rémunéré. Beaucoup d'habitants de la Pointe-Coupée l'ont imité. Cette culture devient une source abondante de revenus pour cette paroisse.

—M. C. H. Dameseul, un très intelligent fermier des environs nous a montré un magnifique spécimen de coton. On peut trouver de plus beau dans aucune région cotonnière. Il a 4 pieds et demi de haut et trois quarts de pouce de diamètre. M. Dameseul en a six arpents semblables.

*Le Capitolian Advocate* (Bâton Rouge) du 22 juin:

Le gouverneur McEnery a fait les nominations suivantes:

Charles Carberge, juge de paix de la paroisse Vermillion; J. D. Hammond, juge de paix, 9e "ward" de la paroisse St-Tammany; W. A. Gerald, constable de 6e ward de la paroisse West-Bâton Rouge. Il a envoyé leurs commissions au maire Reudolph, aux fonctionnaires municipaux H. J. Smith, S. Prebon, C. G. Gaynord, T. Davis, P. J. Diehoe et J. Taylor, de Covington, paroisse St. Tammany.

## CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Un critique fort spirituel, poète des plus délicats aussi, s'égayait récemment aux dépens des hommes graves de ce temps, courriéristes d'Amérique à l'étranger, juges constants d'eux-mêmes, et juges partiaux, dont les correspondances ont ce cliché: "Mon illustre ami... Hugo ou Giraud, l'épicier du coin."

Mais la vanité du chroniqueur, est vieille comme la chronique. Elle perçait dans Villehardouin, il croyait écrire de l'histoire; elle était toute dans Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, et ne les en blâmons point.

J'ai dans mes notes, le compte-rendu d'une entrevue de journaliste avec le cardinal di Pietro en 1878. "Il avait, dit-il, un tablier, et sourit en me voyant. Excusez-moi, mais c'est la troisième fois qu'on me gâte mon macaroni, je suis obligé d'aller à la cuisine pour le faire moi-même. Voudriez-vous que je vous donne la recette?"

Or, en 1877, dans sa "Préface au Conclave", M. Louis Teste, racontait comme on peut voir dans sa cuisine, le Cardinal di Pietro; un tablier sur les genoux, et devant lui, un plat de macaroni qu'il assaisonne avec du Parmesan.

D'aucuns, méchants, disent que le correspondant du *Herald* en 1878, n'avait entrevu le Cardinal di Pietro que dans la "Préface au Conclave" de 1877 de M. Teste.

M. Henry de Chennevières, a écrit quarante-trois livraisons in-folio sur les *Dessins du Louvre*, sans employer une seule fois *qui* ou *que*, si commodes pour l'emmanchement des phrases, mais contribuant si peu à l'élégance du style! C'était, s'il vous en souvient, l'écueil de la monarchie de Louis-Philippe. Les journaux réactionnaires reproduisaient ces discours, avec tous les *que* soulignés. C'était pitié de les voir, et comme on en abusait!

C'est alors que Marrast du *National*, avec une malencontreuse entrée de côtes de chevreuil à la purée d'ananas, dans un dîner devenu historique comme le festin de Balthasar, empêchait l'élection de Cavaignac, et changeait la carte de l'Europe.

Ne s'en souvenaient-ils pas les conservateurs et les radicaux; qui attaquaient Gambetta à cause du cuisinier Trompette et de la fabuleuse baignoire d'argent massif?

En littérature, c'est quelquefois la louange qui fait mal.

M. Albert Wolff, avait annoncé avec enthousiasme la découverte d'un poète: c'était Rollinah.

On attendait avec une curiosité bien légitime les *Névroses*, qui viennent de paraître.

Mais pourquoi Névroses? Est-ce comme le pense Claretie, la maladie qui court?

Il faut en ce monde aimer beaucoup de choses. Les uns aiment le bal, le théâtre, la vie ardente et bruyante, d'autres chérissent l'ombre des grands bois, le murmure des ruisseaux jaseurs; d'autres encore....... mais la poésie qu'inspire la réalité épouvantable, avec les exhalaisons des "horribles étangs" et des marécages liquides éclosés, "de la pourriture des assassinats"—l'aimez-vous? Moi non plus.

Cependant M. Wolff ne pense pas ainsi, et la sagesse des nations l'a dit: des goûts il ne faut pas disputer.

L'œuvre de M. Rollinah n'est pas ce qu'elle devrait être, le sentiment moderne sous la forme universelle des beaux vers. C'est le sentiment moderne ravalé.

Certes, à une époque aussi dépravée par les livres, qu'est la nôtre, le mal des *Névroses* ne peut compter pour beaucoup; mais depuis quand faut-il que la poésie désillusionne, elle, dont l'essence est divine, comme l'hymne de l'oiseau dans l'immense orchestre de la nature.

Le romantisme avait le paganisme de la forme, mais dans les vers ciselés de Gautier, l'idéal rayonnait, tandis que Maurice Rollinah a pensé comme Richepin,

......Sois fantasque,
Barbouillé, grimaçant, moqueur,

Il chante "l'amante Macabre" la "buveuse d'absinthe", "la Morgue" et "les enterrés vifs".

Oh, c'est la névrose au dernier degré; aussi,

"Sur les noires couleurs d'un si triste [tableau
Il faut passer l'éponge, ou tirer le [rideau".

Et penser que Rollinah a eu de ces bonheur dans l'expression de l'horreur, la poésie; comme l'Espagnol Goya, inquiétude ou Velasquez, enlèvré qui aurait emprunté pour un jour les acides de Rembrandt, et son génie.

Il faut applaudir au joli roman de M. Edward Delpit; "Les représailles de la vie"; admirable à plus d'un titre, en notre temps de sacrifices au faux goût et au scandale. On voit que l'auteur n'est d'aucune coterie littéraire; la coterie littéraire qui a sa raison d'être, même à l'hôtel de Rambouillet, étant aujourd'hui chose nuisible.

Elle prônait Dorah au siècle dernier et le bibliophile d'aujourd'hui ne possède Dorah, qu'à cause des vignettes d'Eisen et de Marillier, qui dépensaient là bien mal leur talent. Sous l'Empire, comme on aimait les romans de chevalerie du Décaméron François de M. d'Uzieux, on prônait Baour-Lormian. L'école romantique exaltait Petrus Borel, le lycanthrope, et sifflait Racine. Récemment, les Parnassiens, De cette coterie était Lully-Prudhomme, mais aussi Stéphane Mallarmé, parnassien endiablé, avec des vers comme ceux-ci:

Des avalanches d'or du vieil azur, [au jour
Premier, et de la neige éternelle [des astres
Mon Dieu.................

Je vous fais grâce du reste; on dit que Catulle Mendès se chargeait d'expliquer cela.

Maintenant c'est l'école naturaliste qui règne, et que vous soyez Zola ou Hugemann, c'est tout comme. L'école vous contiendra, pour peu que vous achiez écrire.

La tentation est si forte pour le littérateur de vrai talent que la coterie éclipse qu'il s'y enrôle un jour; témoin, Guy de Maupassant. Lui, payé en dette, et puis écrit; "Une Vie" qui est un chef-d'œuvre; tant pis pour les autres, s'ils tiennent à enrichir la langue d'un glossaire pornographique.

Ernest Renan a cité dans un discours récent sur l'Islamisme et la science, une traduction, faite par un ami, dit-il, de la fameuse lettre du Cadi turc à M. Layard. Comment pensez-vous qu'il ait traduit la phrase sacramentelle;

"My illustrious friend, and joy of my liver?"

Infailliblement: "O mon illustre ami, O joie des vivants!"

Ces traducteurs! Ils pourrait fournir un chapitre piquant à un explorateur des curiosités de la littérature.

HENRI DU BOIS.


### Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nile-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 30 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues— | | |
| Sur des risques d'incendies | $62,159 53 | |
| Sur des risques de mer | 4,550 53 | |
| Sur des risques de rivière | 5,535 97 | |
| Primes totales | | $74,245 33 |
| Pertes payées | | |
| Sur des risques d'incendies | $3,076 31 | |
| Sur des risques de mer | 3,419 56 | |
| Sur des risques de rivière | 365 93 | |
| | $6,845 60 | |
| Escomptes et commissions | 3,626 64 | |
| Réassurances et primes remboursées | 4,362 90 | $21,494 94 |
| Surplus | | $52,861 39 |

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants en taux de tarif les plus réduits, alloue l'escompte accoutumé, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

de ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits nets ainsi mis de côté comme fonds de réserve, soit alloué jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $200,000, et ne pourra jamais être touché et ne s'en sert pour le paiement des pertes que dans le cas où la totalité du fonds-capital aurait été épuisée.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et ont été versées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.
14 juin—1m



### SPECTACLES BALS, &c

**Grand Festival de Juin,**
—DONNÉ PAR—
L'Association de Protection Mutuelle des Jardiniers,
DIMANCHE, 24 JUIN 1883,
AU PARC LOEPER.

Comité d'organisation.
John Parr, président,
N. Yung, Phil. Reuther,
Geo. Glober, P. Pijas.

BILLET.....50 cts

Les invitations pour dames s'obtiennent de tous les membres de l'Association.

Programme des amusements.

Course à pied pour hommes; Prix $2 50 en or. Sauts à pieds joints, concours ouvert à tout le monde; Prix une canne.
Course à pied pour dames; Prix une bague en or.
Saut à la corde pour jeunes filles; Prix un joli éventail.
Course à pied pour les membres de l'Association; Prix un monogramme en or.
Recherche de pièces d'argent dans de la farine; concours pour garçons.
Présentation d'une médaille en or au membre qui vendra le plus grand nombre de billets.
Les privilèges de la Buvette et du Restaurant seront exploités par Jacob Balts.

JOHN PARR,
Président du comité d'organisation.
23 juin—2 f.

**Le Pavillon d'été de Faranta**
A été transféré au coin des rues Canal et Villeré.
The Ulms Operatic vocalists
WILLIAMS and ESSEX.
Matinées le Mercredi, le Samedi et le Dimanche.
Entrée.....10 cents
18 juin—1f

**Wheeler & Wilson Silent No 8.**
La machine le meilleur marché à acheter
PARCE QUE C'EST
La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger.
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable,
—AUSSI—
Elle fait le travail le plus perfectionné.
A vendre Comptant ou à des conditions faciles.
WHEELER & WILSON M'F'G Co
102 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez des listes de prix.
11 mai—SuDMaJ

### Hôtels, Sources etc.

**BLADON SPRINGS.**
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et là par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, du Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, la scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc., s'adresser à

J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55. Pour plus amples informations, s'adresser à L. L. LYONS, coin Camp et Gravier; CHARLES BALLEJO, coin Jackson et St. Charles.
3juin—Su—DimMarSam

**HOTEL DE L'EUROPE,**
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
1er mai—Su

Le Stock le plus vaste, au Sud, de voitures.
**Fred. N. THAYER.**
102 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrepôt, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars 83—1an

**BODLEY BROTHERS**
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à coton, charrettes à cannes à 2 et 4 roues, charrettes à bœufs, de pourlage, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rails, bennes, brouettes, colliers de chevaux, médecines pour voiture, graisse pour essieux, etc. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis [illegible] à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nos [illegible] et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 61 rue Carondelet

**Avis aux Planteurs Sucriers.**
NOTRE steamer Towboat (bateau-remorqueur) JOS. B. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.
DESFORGES, MONTAGNET & Cie.,
34 rue Carondelet
7mars—au 6 août

**P. BOISSONNEAU,**
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.
8avril—au 22 oct.

**BASILE BARES,**
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis. J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent se défaire de leurs Pianos.
17nov—

**A VENDRE**
La bonne GROCERIE de gros et de détail, connue sous le nom de Tremé Mill Grocery.
S'adresser à Mme Vve F. JONVILLE, coin Ste-Anne et Robertson.
13 juin—1m MaJ3

**LE KA-KAVA**
Guérit la syphilis et toutes les maladies rebelles de la peau.
Pas de guérison. Pas de paiement.
Préparé à la Pharmacie de Angell, 156 à 158 rue Julia. En vente par tous les droguistes, prix du paquet: $2 50.
26 mai—1an—DMaJ

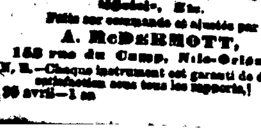

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
158 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
26 avril—1 an


### A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District supérieur de la Paroisse d'Orléans.
No 24 rue Union.

NILE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment; et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes du District supérieur.
23juin—1f par sem 3 sem

### A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District inférieur de la Paroisse d'Orléans,
Nos 119 et 114 rue Royale.

NILE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes du District Inférieur.
23 juin—1er juil


L'ASSORTIMENT
—DE—
**VETEMENTS DE PRINTEMPS**
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants
que nous confectionnons depuis soixante jours, est maintenant
COMPLET,
et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir
L'examiner de bonne heure,
afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien consulter notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.
Nous avons publié un
CATALOGUE DE MODES,
que nous distribuons gratis.
Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.
**LEON GODCHAUX,**
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

**ELKIN & CIE.,**
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
**TAPIS**
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
15avril—dim,mar,jeu

**C. F. CARUTHERS & Cie**
No 27
Rue Carondelet, "Kenner Block,"
Marchands au Détail,
de VINS fins, de LIQUEURS et de CIGARES, de première qualité.
BUVETTE dans L'ETABLISSEMENT.
30 nov—1an

**LEON QUEYROUZE,**
"GROCERY" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nile-Orléans.

**LAURENT LACASSAGNE**
Marchand-Commissionnaire,
97 RUE DECATUR,
Bureau au Premier.
Avances libérales sur consignations de coton, sucre, mélasse et riz, etc.
25 mars—1an

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
**NATTES**
DE CHINE,
**A. Brousseau's Son,**
17....RUE DE CHARTRES....
**TAPIS**
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
7juin—1an

**A. CAPITON,**
TAILLEUR-FASHIONABLE,
8....Rue Carondelet, près Canal....8
VÊTEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au-dessus de ce prix.
10 av—SuDMaJ

**INSTITUTION CURTO.**
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra. Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut.
17 oct—

**Dr. J. B. Perez,**
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garantie. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
29 mars—83—1 an

1849. 1883
Importateur du Galvanisme,
**C. ROUYER,**
Au coin des rues Chartres et Conti, N.O
J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, vases et conserves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, ornements, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti être de qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Redorage de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Prise et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
1 déc—66—DMarJ

**Portable Electric Lighter**

PRIX $5.00.
Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après un procédé, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent dans une pièce avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnette. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.
"Le 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend également de toute part, la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—*Scientific American*, New York, 16 décembre 1882.
23 avril—3 m. mar. J. D.


### CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 11 h. du matin à 2 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Abadie, Cécile Barbé | Gérard, F |
| Abadie, Jean Marie François | Godin, C |
| Biasotto, Vincent | Lafoon, L |
| Bruguière, De Yve | Lagarde, les époux |
| Bruguière, Joseph | Lamonasse, J G |
| Bernard, François | Lamothe, F |
| Conbert, François | Lamothe, H |
| Chevalin, J M L | Laurent, D |
| Cornish, Louis M | Le Maréchal, C |
| Courtalin, Michel | Magny, F |
| Dabinet, J J M V | Marie, C G |
| Decomis, Jean | Mourre, De née Capelle |
| Delas, Vve | Pellet, Vve Marie |
| Decquette, François | Rouvenden, Albert |
| Depaix, J M | Renault, A F |
| Dherbécourt, Aug | Rifaud, Marie |
| Dumas, Ed | Robert, Louis |
| Dumas, F | Rousseau, H J |
| Fontin, E | Schoqué, De née Noffhen |
| Gardères, Vve | Sise, M F |
| Garry, P | Thévenin, Vve |
| Garland, E | Tuingue, Louis Baptiste |
| Gérard, J D | Vergnolle, F |
| | Verret, les époux. |

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAYONE.
La Nile-Orléans le 1er juin 1883.

### Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane. }

ATTENDU que le 5me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil, seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Trinidad, de Colon, Cartagena, Savanille Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 5ème jour du mois d'avril 1883.

Signé, S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.


**C. F. SCHUMACHER,**
FABRICANT DE CHAUSSURES,
311......Rue Decatur......311
Entre Hôpital et Quartier.
Spécialité de chaussures confectionnées à vendre, à bas prix.
Bottes et souliers, cousus ou à vis, confectionnés d'avance ou faits sur ordre.
27 mai—1an—dim, mer, ven

**Alph. WALZ,**
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
34 et 36 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris.
14 mai—1an—Dim, Mer, Vend

**COKE. COKE.**
**Villeré & Hébrard,**
Encoignure Commune et Carondelet.
MARCHANDS en gros et en détail de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel, ont l'honneur d'annoncer aux familles, restaurants et autres établissements se servant de COKE, qu'ils en ont constamment en mains un stock considérable qui leur permet de livrer dans le plus bref délai les ordres qu'on voudra bien leur confier.
24 mai—1anDMarV



CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

**GRANDE CHANCE**
—POUR—
**UNE FORTUNE**

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $5.
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE LA
**LOTERIE**
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 10 Juillet 1883

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

**GROS LOT**
**$75.000!**
1967 LOTS!
LE TOUT S'ELEVANT A
**$265,500!**

Les tirages commencent ponctuellement à 11 heures du matin.

**Voyez le Plan.**

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000 | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000 | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000 | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000 | 10,000 |
| 20 Lots de | 500 | 10,000 |
| 100 Lots de | 200 | 20,000 |
| 300 Lots de | 100 | 30,000 |
| 500 Lots de | 50 | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25 | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit | 6,750 |
| 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit | 4,500 |
| 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 2,250 |
| 1,967 Lots montant à | $265,500 |

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et en personne dirigeons et contrôlons les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

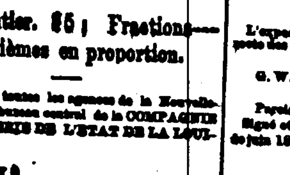

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à
**M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.
Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiez par l'Express.

Remarquez que
**TOUS LES LOTS**
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nile-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.


## VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Carré d'îlet de valeur à Carrollton.**

Succession de John Cochrem.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 8,629.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 22 juin 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite—

Le terrain No 200—7, borné par les rues Leonidas, Calapisse, Quatorzième et Jefferson, mesurant 300 pieds carrés, plus ou moins, d'après les dimensions du nouveau voyer.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra payer les taxes de 1883, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

24 juin—24 30—7 14 21 28 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Septième District.**

Succession de Solutions Wilson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 8,350.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 12 B, désigné par le No 11, et compris entre les rues Leonidas, Jefferson, Troisième et Burthe, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

24 juin—24,30—7,14,21,28 juil

PAR VINCENT & CO.

**Vente de clôture**

Pour cause de changement de local par
MME OLYMPE,
No. 144 rue du Canal.

PAR VINCENT & CO., encanteurs—Il sera vendu LUNDI, 25 juin 1883, à 10½ heures du matin, au No. 144 rue Canal—

Des toilettes confectionnées, étoffes, manteaux, chapeaux, garnitures, rubans, velours, éventails, bijouterie.

— Aussi

Tapis de salon et de magasin, tables cirées, miroirs, vitrines, coffre fort, rideaux fins
Une paire de jolis vases en porcelaine.
Une glace du 16e siècle.
20 juin—20 23 4


## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $ 80,936 16 | |
| Primes sur les rivières | 33,445 86 | |
| Primes sur les mers | 47,472 67 | |
| | $161,854 69 | |
| Non terminée le 30 avril 1882 | 28,917 51 | |
| | | $190,772 20 |
| Moins, primes non échues, le 30 avril 1883 | | 25,000 00 |
| Primes gagnées de l'année | | $165,772 20 |
| Reçu pour intérêt, loyer, etc | | 19,998 72 |
| Gains totaux de l'année | | $185,780 92 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies | $23,461 50 | |
| Pertes sur les rivières | 7,749 70 | |
| Pertes sur les mers | 31,101 92 | |
| | $62,313 12 | |
| Réassurances, primes remboursées et escompte | 27,750 19 | |
| Taxes, Bureau des Réassureurs, etc | 17,091 27 | |
| Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc | 19,429 86 | |
| | | 127,574 42 |
| Profits nets | | $58,186 49 |
| La compagnie possède l'actif suivant: | | |
| Comptant en caisse | | 23,470 96 |
| Prêts garantis par hypothèques ou nantissements | | 196,897 45 |
| Billets à recevoir | | 12,646 79 |
| Immeubles | | 117,165 99 |
| Primes en voie de perception | | 27,686 15 |
| Actions, Bons, [illegible] | | 96,714 20 |
| Meubles et [illegible] de bureau | | 8,135 45 |
| | | $491,815 01 |

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

| | |
|---|---|
| John Henderson, | Jno H. Hanna, |
| Thos. Smith, | F. J. Gasquet, |
| W. J. Castell, | M. E. Garvey, |
| Jno T. Gibbons, | Geo. McCloskey, |
| Wm Hart, | Amédée Couturié, |
| E. Gasche, | Richard Herrick, |
| | Edw. Irwin. |

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, ou sur de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F BRAGG. Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

| | | |
|---|---|---|
| Risques de feu | | $248,848 79 |
| Risques sur les mers | | 22,022 70 |
| Risques sur les rivières | | 22,912 63 |
| Total des primes | | $293,784 12 |
| Moins les primes non échues | | 75,281 00 |
| Primes nettes, échues le 31 mai 1883 | | $218,503 12 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $56,527 62 | |
| Sur risques maritimes | 13,201 25 | |
| Sur risques de rivières | 4,495 50 | |
| Taxes et dépenses, moins l'intérêt | 26,164 16 | |
| Réassurances et primes remboursées | 16,100 26 | |
| | | $116,488 79 |
| Profit | | $102,014 33 |
| La Compagnie possède l'actif suivant: | | |
| Immeubles | | 244,090 33 |
| Actions de banques, chemins de fer et autres actions | | 61,233 75 |
| Billets garantis par hypothèque et nantissement | | 149,330 00 |
| Billets à recevoir | | 61,508 58 |
| Primes en voie de collection | | 36,450 06 |
| Actions du Vallette Dry Dock Co. | | 11,362 50 |
| Actions du New Orleans Water-works Co. | | 19,600 00 |
| Bons Consolidés de la Louisiane | | 15,426 25 |
| Mandats sur la ville (City Time) | | 2,000 00 |
| Jugement sur billets hypothécaires | | 4,835 00 |
| Argent en caisse | | 32,579 62 |
| | | $638,334 49 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. }
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | JNO. B. LALLANDE, |
| M. W. SMITH, | J. J. FERNANDEZ, |
| D. FATJO, | PAUL FOURCHY, |
| EDWARD TOBY, | D A. CHAFFRAIX, |
| R. W. TAYLOR. | CHAS. LAFFITTE, |
| | JOS. A. SHAKESPEAR. |

12juin—


[illegible] de la rue Dumaine, des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station [illegible] Cay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Navarre.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Grande vente de spéculation. Carrés d'îlet dans le Sixième District, Tous en parfaite culture, bien desséchés et entourés. Une occasion rare qui s'offre aux spéculateurs. En vente par ordre d'une Cour pour acquitter des dettes.**

Succession de Mme NANCY ANNE CARNES.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 1212.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, en cette ville, en vertu d'une saisie et de décrets de la Cour de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 14 juin 1881, l'autre 30 mars 1883, dans la succession de Mme Nancy Anne Carnes décédée, dossier No 1212, seront vendus, les carrés d'îlet ci-après décrits et situés dans le 6me District de cette ville, à savoir—

1 L'îlet No 99, compris entre les rues Soniat, Acadia, Clara et Robert.
2 L'îlet No 100, compris entre les rues Acadia, Clara, Robert et Upper Line.
3 L'îlet No 104, compris entre les rues Soniat, Willow et Cucullu et Rickerville line.
4 L'îlet No 105, compris entre les rues Soniat, Willow, Cucullu et Robert.
5 L'îlet No 106 compris entre les rues Upper Line, Willow, Cucullu et Robert.
6 L'îlet No 107 compris entre les rues Upper Line, Claiborne, Cucullu et Robert.
7 L'îlet No 108 compris entre les rues Soniat, Claiborne, Cucullu et Robert.
8 L'îlet No 111 compris entre les rues Robert, Barrett et Claiborne et Rickerville line.
9 L'îlet No 112, compris entre les rues Robert, Barrett, Claiborne et Upper Line.
10 L'îlet No 113, compris entre les rues Robert, Barrett, Peeters et Upper Line
11 L'îlet No 114 compris entre les rues Robert, Barrett et Peeters et la ligne Rickerville.
12 L'îlet No 115, compris entre les rues Robert, Burke et Peters et la ligne Rickerville
13 L'îlet No 116, compris entre les rues Robert, Burke, Peeters et Upper Line
14 L'îlet No 117 compris entre les rues Robert, Burke, Hodge et Upper Line
15 L'îlet No 118, compris entre les rues Robert, Burke et Hodge et Rickerville line.
16 L'îlet No 119 compris entre les rues Robert, Burthe et Hodge et Rickerville line.
17 L'îlet No 120, compris entre les rues Robert, Burthe, Hodge et Upper line.
18 L'îlet No 121, compris entre les rues Robert, Burthe, Hopkins et Upper line
19 L'îlet No 122, compris entre les rues Robert, Burthe et Hopkins et Rickerville line
20 L'îlet No 123, compris entre les rues Robert, Mistura et Hopkins et Rickerville line.
21 L'îlet No 124, compris entre les rues Robert, Mistura, Hopkins et Upper Line.
22 L'îlet No 125, compris entre les rues Robert, Mistura, York et Upper Line
23 L'îlet No 126, compris entre les rues Robert, Mistura et York et la ligne Rickerville.
24 L'îlet No 127, compris entre les rues Robert, York et la ligne inférieure de Rickerville.
25 L'îlet No 128, ayant 150 pieds de face à la rue York, 86 pieds face à la rue Robert sur une profondeur de 206 pieds sur la ligne du fond, moins un morceau de terre exproprié pour le canal à dessèchement.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit à 8 pour cent d'intérêt; toutes les clauses de sécurité usuelles comprises.

L'acte de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire No 129 rue de la Commune, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1883. 31mai—juin 3 8 10 12 7 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jolie résidence cottage coin des rues South & Walnut, Dans le Sixième District.**

Succession de feu Francisco Pippo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 7479 du docket.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 12 mai 1883, et un ordre supplémentaire en date du 21 mars 1883, du No 7479 du docket de la Cour, pour le compte de la succession de feu Francisco Pippo, à l'encan, il sera vendu—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues South, Walnut, Chestnut et Front, étant composé de parties de différents lots désignés par les Nos 17 et 18 sur un plan par Benj. Buisson, voyer, en date du 15 avril 1836 et enregistré au bureau de W. Y. Lewis, notaire étant la même propriété acquise par acte pardevant W. Shannon, anciennement notaire, le 26 juin 1868. Le dit morceau de terre mesure 60 pieds de face à la rue South sur une profondeur et façade à la rue Walnut de 60 pieds, et forme le coin de ces deux rues le tout entre lignes parallèles, au pied américain, d'après le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, par billets de l'acquéreur, portant le privilège de vendeur huit pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Dix pour cent comptant devront être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1883.

29 mai—3—3,10 17 24,30 juin

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Margaret P. Farrell, veuve de Timothy J. Farrell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, - Division A - No. 3016 - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par John E. Lavigne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juin—24,28—3juil

**Succession de Pierre Huin et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 7909—Division A—Attendu que Mme veuve Octavie Jules de St Alexandre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Manuel Huin et sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juin—24,28,3 juillet

**Succession de Samuel E. Rogers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7767.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme C. A. Rogers, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juin—24 28 3 juil

**Succession de Johann N Schuster.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8851—Division —. Attendu que P. S. Wilts, Administrateur Public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Johann N. Schuster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15juin—15 19 24

**Succession de Charles A. Whitney.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7073—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Louise Whitney, veuve etc., exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juin—20 24 29

**Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6296—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Keiffer & Gardner et L. H. Gardner et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire de Keiffer & Gardner et le compte final de L. H. Gardner présenté par L. H. Gardner, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juin—15 19 24

**Succession de Joseph T. D. Lefèvre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8111—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline A. Lefèvre, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK Greffier.
15 juin—15 19 24

**Succession de William Mattis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT.—No 8380.—Toutes les personnes qui doivent à la susdite succession sont notifiées d'avoir à régler, de même que toutes celles qui pourraient avoir des réclamations contre la susdite succession sont priées de les présenter au soussigné dans les dix jours après cette date.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1883.
F. MICHINARD, Avocat,
17 juin—17,21,26 50 Passage de la Bourse.

**Succession de Geo. Purves.**

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1883—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Geo. Purves sont requises de les faire valoir au soussigné, à la fabrique, coin des rues Clio et St Charles, dans les dix jours qui suivront cette date.

JNO. T. PURVES,
Administrateur de la succession de Geo. Purves.
16 juin—16 20 24.26


BUREAU DE PRETS.
**OTTO SCHWANER,**
17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.


## VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

**Placement d'argent sûr et lucratif.**

**Coin des rues Bourbon et Toulouse.—Magasin et maison de résidence.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 30 juin 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 du carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Dauphine et St Pierre, mesurant ensemble 63 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade rue Toulouse de 97 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent le magasin à un étage en briques formant le coin des rues Bourbon et Toulouse, ayant une bâtisse à l'arrière à deux étages en briques. Le magasin est divisé en deux; le côté du coin est occupé par Himbert, confiseur; l'autre côté a aussi une bâtisse à l'arrière et faisant face à la rue Toulouse. Le tout est loué à trois locataires au taux de $95 par mois soit $1140 par an.

La propriété du coin sera vendue sujette à un bail au dit Himbert au taux de $70 par mois pendant 6 mois, et au taux de $60 par mois pendant les six autres mois, soit une moyenne de $65 par mois jusqu'au 1er novembre 1883, avec le privilège de renouveler pour 3 ans de plus aux mêmes taux.

Conditions—Un tiers comptant, plus ou moins; le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale, lien du vendeur, privilège et 8 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente avec la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour la collection de ces billets en partie ou en totalité ainsi que toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur devra garder la propriété assurée pour une somme égale à celle des billets fournis par le soussigné pour des billets, transférer les polices d'assurances au détenteur de billets; rembourser la prime d'assurance non échue; assumer et payer toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juin—

**Trois magnifiques terrains sur lesquels on peut bâtir,**

**Situés rue Colombus, entre Marais et St. Claude.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 30 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune—

Trois terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colombus, Kerlerec, Marais et St. Claude, désignés par les Nos 5, 6 et 7, mesurant, chacun 30 pieds 9 pouces et 4 lignes à l'arrière, sur une profondeur variant de 117 à 131 pieds, d'après un plan de A. de Armas, daté du 3 septembre 1879.

Conditions—Une moitié du prix comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant hypothèque spéciale lien du vendeur, privilège et 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement; clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires et toutes les autres clauses. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juin—

**Propriété améliorée, rue Girod, entre Port et St-Ferdinand.**

Succession de Charles Shereck ou Shiereck.

No 8570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—JEUDI, le 28 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1883, pour le compte de la susdite succession—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, maintenant Villeré, St-Jean-Baptiste, St Ferdinand et Port. Le dit morceau de terre mesure à une distance 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Port 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de garantie, assurance, droit de pacte de non aliéner et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement du paiement des billets. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant s'il le désire.

Les taxes de l'année courante, 1883, devront être payées par l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26mai—26 juin 2 9 16 ou 23

PAR GIRARDEY & MACON.

**Vente péremptoire.**

Emplacement de choix pour affaires, coin des rues Jackson et Dryades.

Aussi, une Résidence Cottage à deux corps de logis, rue Jackson, entre les rues Baronne et Dryades.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs—Bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, pour le compte de Mlle Mary Kelley, propriété ci-dessous décrite, qui lui a été adjugée le 2 avril 1883, à savoir:

1° Cet emplacement de choix pour affaires, formant le coin Nord-est des rues Jackson et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Baronne et Dryades. Cette propriété est désignée par le No 329 de la rue Jackson et le No 561 de la rue Dryades. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 107 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades. Les améliorations comprennent un magasin et une résidence à un et deux étages.

2° Cette belle résidence cottage en bois, à deux corps de logis, désignée par les Nos 327 et 327½ rue Jackson attenant au côté des rues Jackson et Dryades et dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite. Le terrain mesure environ 33 pieds de face à la rue Jackson sur 107 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage, retiré de la rue, avec une grande galerie sur le devant, allées sur les côtés, ayant cinq chambres à chaque corps de logis, gaz, bâtisse à deux étages dans le fond où se trouvent chambre pour domestique, chambre à bain et autres agréments, cour pavée et le devant de la maison entouré par une grille.

Ils sont chacun loués au taux de $19 par mois à de bons locataires.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste à un crédit de un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant; l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix de la vente. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. R. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juin—24, 30, 7 juillet.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24e jour de mai 1883, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-dessus, dans les termes suivants, savoir:

Helena Courbebaisse vs Bernardo Heres, son mari, No 8169.

Sur motion de L. Marere, avocat de la demanderesse, et sur preuve suffisante, fournie à la cour, l'appel de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, enregistré, devienne final et qu'il y ait en conséquence jugement en faveur de la demanderesse, Helena Courbebaisse et contre le défendeur Bernardo Heres, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari, dissolvant la communauté de gains et acquets qui existait jusqu'ici entre eux, la dite demanderesse devant avoir le plein contrôle et l'entière direction de ses biens séparés.

Jugement rendu le 24 mai 1883.
Fait et signé le 30 mai 1883.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé au présent ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nile-Orléans, ce 31ème jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—3 16 23 30

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Henry Jurgens vs James Shields.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville SAMEDI, le 7e jour de juillet 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, 7me District de la ville de la Nile-Orléans et désigné sur un plan fait par Jacob Rothaas, le 10 décembre 1855, comme le lot No 4, (quarré) de l'îlet D (26 D) borné par les rues Burthe, Hillary, Troisième et Adams; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON, Constable.
5 juin—5 12 19 26—7 juil

**Joseph Martinez vs John Garcia.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 7197.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Poste Magnolia Nouveau Canal (côté de la rue Julia), le MERCREDI, 11 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La goélette M. Mercier, avec ses apparaux et agrès, équipements, meublée en ce moment à l'endroit ci-dessus.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions: comptant sur les lieux.
T. HEATHERTON, Constable.
10 juin—10,17,24—1,11 juil


Marais Street Steam Brewery
**H. F. STURCKEN,**
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.